



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire  
du 7 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation	01.04.2022
Date d'affichage	01.04.2022
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	24
Titulaires	24
Suppléants	0
Pouvoirs	10
Votants	34

Etaient présents : MM. Amand CHOQUET, Dominique DELIVET, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, M. Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Amand CHOQUET), Florence GUERIN, M. Richard MARTIN (pouvoir à Dominique DELIVET), Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Joël DUGUEY (pouvoir à Patrice MARTIN), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise ISABEL

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et la commune de Janville pour leur accueil.

Mme Marie-Françoise ISABEL est désignée secrétaire de séance.

La prochaine séance du Conseil communautaire aura lieu le jeudi 12 mai.

✂ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

**Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 mars 2022**

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 24 mars 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention :

✂ Approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

## ☞ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

### Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Mise à niveau tampons - rue Haute	11/03/22	1 340,00	1 608,00	Toffolutti
Mission AMO MOE programme d'entretien de la voirie 2022-2024	22/03/22	12 190,00	14 628,00	DAO Infranet

### Au Bureau

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses délégations.

- Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la voirie 2021 est basé sur un pourcentage de travaux estimatifs. Un avenant n°1 a été établi actant le montant définitif de leur rémunération, basé sur le montant des travaux voté en conseil communautaire, soit 13 408,64 € HT pour la phase maîtrise d'œuvre (2,835 % de 643 169 € HT).

## ☞ FINANCES

### Etat des indemnités des élus

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT, issu de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI. Cet état concerne les indemnités au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées au sein de l'EPCI et au sein de tout syndicat ou de toute société (SEM ou SPL).

NOM / PRENOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE TOUTE NATURE (en € brut) 2021
PESQUEREL Philippe	Président	21 002,76 €
MARTIN Patrice	Vice-président	8 751,12 €
FOUCHER Claude	Vice-président	8 751,12 €
ISABEL Marie-Françoise	Vice-présidente	8 751,12 €
MONROCQ Nathaly	Vice-présidente	8 751,12 €
MARGERIE Éric	Vice-président	8 751,12 €
ENEE Régine	Vice-présidente	8 751,12 €
DECLERCK Laurent	Vice-président	8 751,12 €

LEPINAY-BOUTROIS Alexandra	Vice-présidente	8 751,12 €
OUIIN Jacques-Yves	Vice-président	8 751,12 €

### **Provision pour créances douteuses**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Du point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accord entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut donc constituer une provision, puisqu'il existe potentiellement une charge latente si le risque se révèle. Cette charge, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotation aux dépréciations des actifs circulants ».

La constitution de provisions pour créances douteuses fait également l'objet d'un contrôle automatisé dans l'application comptable HELIOS.

L'objectif recherché est d'obtenir une comptabilité en respect avec la réglementation et avec les différentes instructions budgétaires et comptables, mais aussi d'aboutir à une comptabilité sans anomalie bloquante lors du visa du compte de gestion.

L'objectif de ce contrôle est de s'assurer de la constitution, par la collectivité, d'une provision pour créances douteuses dès lors que le recouvrement d'une créance risque d'être compromis.

La constitution d'une provision pour la dépréciation des comptes de redevables permet également d'étaler, pour la collectivité, l'incidence des décisions d'admission en non-valeur, sur plusieurs exercices.

Un seuil de 15 % est en principe retenu pour estimer la constitution de cette provision calculée à partir des sommes en reste depuis plus de 2 ans aux comptes de créances douteuses.

Pour la Communauté de communes, il a été nécessaire de provisionner sur l'exercice 2021 :

- 2 600 € sur le budget principal

- 250 € sur le budget annexe « assainissement collectif »
- 70 € sur le budget annexe « assainissement non collectif »

Une fois les crédits budgétaires votés, la constitution de la provision se réalise en constatant un mandat au 6817 (compte de tiers en contrepartie 4911).

L'inscription budgétaire et la provision constatée seront revues et adaptées tous les ans après concertation avec le Service de Gestion Comptable sur les recouvrements effectués.

Il convient de préciser que lorsque la créance est irrécouvrable, la provision constituée est alors reprise au compte 7817 parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte de constituer une provision pour créance douteuse et l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre des créances douteuses sur le budget principal, le budget annexe « assainissement collectif » et le budget annexe « assainissement non collectif » ;

↳ Autorise le M. le Président, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Compte de gestion 2021 – Budget annexe « Assainissement non collectif »**

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par Mme DESCÉLIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Compte de gestion 2021 – Budget annexe « Assainissement collectif »**

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par Mme DESCÉLIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Compte de gestion 2021 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »**

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par Mme DESCÉLIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Compte de gestion 2021 – Budget annexe « Complexe aquatique »**

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par Mme DESCÉLIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

## Compte de gestion 2021 – Budget principal

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par Mme DESCÉLIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

## Compte administratif 2021 – Budget annexe « Assainissement non collectif »

M. le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. Patrice MARTIN présente le compte administratif relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte administratif qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	19 821,00	91 467,00
Recettes	18 173,12	91 467,00
Résultat de l'exercice	- 1 647,88	
Résultat de clôture 2021	7 133,64	738,00

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. Patrice MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil Communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2021, vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « assainissement non collectif », en parfaite concordance avec le compte de gestion.

## Compte administratif 2021 – Budget annexe « Assainissement collectif »

M. le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. Patrice MARTIN présente le compte administratif relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte administratif qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	501 149,34	2 800 869,18
Recettes	1 003 607,95	1 014 969,39
Résultat de l'exercice	502 458,61	- 1 785 899,79
Résultat de clôture 2021	1 244 026,38	- 589 756,59

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. Patrice MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil Communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2021, vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « assainissement collectif », en parfaite concordance avec le compte de gestion.

### **Compte administratif 2021 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »**

M. le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. Jacques-Yves QUIN présente le compte administratif relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte administratif qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 528 167,05	300 124,15
Recettes	2 550 900,43	348 287,22
Résultat de l'exercice	22 733,38	48 163,07
Résultat de clôture 2021	498 858,30	272 857,61

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. Patrice MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil Communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2021, vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », en parfaite concordance avec le compte de gestion.

### **Compte administratif 2021 – Budget annexe « Complexe aquatique »**

M. le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. Eric MARGERIE présente le compte administratif relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021.

Mme de GIBON demande à quoi correspondent les opérations patrimoniales.

Il est précisé que cela correspond aux avances sur marché.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte administratif qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 095 323,44	1 882 799,91
Recettes	2 653 971,22	1 101 368,67
Résultat de l'exercice	558 647,78	- 781 431,24
Résultat de clôture 2021	258 924,31	109 049,83

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. Patrice MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil Communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2021, vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Complexe aquatique », en parfaite concordance avec le compte de gestion.

### **Compte administratif 2021 – Budget principal**

M. le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. Patrice MARTIN présente le compte administratif relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021.

Mme de GIBON demande pourquoi l'inscription « patrimoine et environnement » n'a pas été dépensée.

Mme ENEE indique que cela correspond aux travaux du platelage dans le marais qui n'ont pas encore pu être réalisés.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte administratif qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 200 300,54	971 571,75
Recettes	3 700 491,50	441 127,61
Résultat de l'exercice	500 190,96	- 530 444,14
Résultat de clôture 2021	2 026 997,22	384 188,95

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. Patrice MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil Communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2021, vote à l'unanimité le compte administratif du budget principal en parfaite concordance avec le compte de gestion.

### Résultats et affectations – Budget annexe « Assainissement non collectif »

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021, comme suit au budget annexe « Assainissement non collectif » Val ès dunes 2022 :

Investissement Résultats de clôture 2021	
<b>001 - Résultat d'investissement</b>	
D 001 si déficit	<b>738,00</b>
R 001 si excédent	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement Résultats de clôture 2021	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>7 133,64</b>
Affectation	
<b>1068 - Affectation</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>7 133,64</b>

### Résultats et affectations – Budget annexe « Assainissement collectif »

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021, comme suit au budget annexe « Assainissement collectif » Val ès dunes 2022 :

Investissement Résultats de clôture 2021	
<b>001 - Résultat d'investissement</b>	
D 001 si déficit	<b>- 589 756,59</b>
R 001 si excédent	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>211 898,00</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>377 858,59</b>
Fonctionnement Résultats de clôture 2021	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 244 026,38</b>
Affectation	
<b>1068 - Affectation</b>	<b>377 858,59</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>866 167,79</b>

### Résultats et affectations – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021, comme suit au budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » Val ès dunes 2022 :

Investissement Résultats de clôture 2021	
<b>001 - Résultat d'investissement</b> D 001 si déficit R 001 si excédent	<b>272 857,61</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>1 384,00</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement Résultats de clôture 2021	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>498 858,30</b>
Affectation	
<b>1068 - Affectation</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>498 858,30</b>

### Résultats et affectations – Budget annexe « Complexe aquatique »

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021, comme suit au budget annexe « Complexe aquatique » Val ès dunes 2022 :

Investissement Résultats de clôture 2021	
<b>001 - Résultat d'investissement</b> D 001 si déficit R 001 si excédent	<b>109 049,83</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>411 473,00</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement Résultats de clôture 2021	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>258 924,31</b>
Affectation	
<b>1068 - Affectation</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>258 924,31</b>

## Résultats et affectations – Budget principal

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021, comme suit au budget principal Val ès dunes 2022 :

Investissement Résultats de clôture 2021	
<b>001 - Résultat d'investissement</b>	
D 001 si déficit	<b>384 188,95</b>
R 001 si excédent	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	- <b>429 859,00</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>45 670,05</b>
Fonctionnement Résultats de clôture 2021	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 026 997,22</b>
Affectation	
<b>1068 - Affectation</b>	<b>45 670,05</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 981 327,17</b>

## Budget principal : taxes locales

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, ainsi que le produit attendu pour la taxe GEMAPI.

Sur proposition de la Commission Finances et considérant que le produit attendu pour 2022 s'élève à 1 467 139 €, conformément au Code Général des Impôts, il est proposé les taux d'imposition suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 7,21  
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43  
Cotisation foncière des entreprises : 5,83

Considérant que l'ensemble des charges liées à la GEMAPI devraient être stables en 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 3 abstentions :

↳ Décide de voter les taux de taxes au niveau suivant :

Taxe sur le foncier bâti : 7,21  
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43  
Cotisation foncière des entreprises : 5,83

↳ Décide de fixer le produit attendu en 2022 pour la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 35 000 €.

## **Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : fixation de la TEOM**

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux suivant de 16,59 (16,09 en 2021).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022 pour l'ensemble des 18 Communes de la Communauté de Communes à 16,59 % et pour un même service unique.

### **Subventions**

Il est proposé de voter une enveloppe globale de subventions se répartissant ainsi :

Mission Locale Caen la mer Calvados	24 751 €
Navig'net Moulit	1 000 €
Epicerie sociale La passerelle en Val ès dunes	6 000 €
Nounous des p'tits loups	600 €
Maison d'assistants maternels d'Argences	3 600 €
<b>Total</b>	<b>35 951 €</b>

Une convention devra être établie pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Il est rappelé que la signature d'un contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour les associations.

Mme de GIBON demande si les contrats d'engagement républicains ont été signés avec ces associations.

Il est précisé que cela est bien le cas.

Mme BAUGAS demande à M. le Président s'il a rencontré l'association des Nounous de petits loups.

M. le Président précise que cela n'est pas encore le cas.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'attribuer les subventions 2022 selon le tableau suivant :

Mission Locale Caen la mer Calvados	24 751 €
Navig'net Moulit	1 000 €
Epicerie sociale La passerelle en Val ès dunes	6 000 €
Nounous des p'tits loups	600 €
Maison d'assistants maternels d'Argences	3 600 €
<b>Total</b>	<b>35 951 €</b>

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

## **Budget primitif 2022 – Budget principal**

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil Communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

M. Patrice MARTIN indique qu'il est proposé de prévoir une somme pour acheter le terrain boisé à côté de Otri.

Plusieurs élus demandent l'objectif de cet achat.

M. le Président indique qu'initialement le terrain était prévu pour le projet de ressourcerie qui est aujourd'hui suspendu. Cependant ce terrain pourra être utile à l'avenir car situé entre 2 terrains appartenant à la CDC.

En attendant, il pourrait être utilisé partiellement pour commencer à proposer de ressourcer. La commune de Moul-Chicheboville est d'accord pour le vendre à la CDC et le service des domaines a rendu son estimation.

L'espace aujourd'hui classé boisé, suite à un échange de classement, est plus à l'état de friche. Ce classement pourrait à nouveau être échangé au profit d'un autre terrain de la CDC qui pourrait être renaturé.

Mme de GIBON demande le taux de subvention pour la construction de la maison de services.

M. le Président précise que les travaux sont subventionnés autour de 70 %.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 5 975 550,17 €,
- au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 2 739 366,00 €.

## **Budget primitif 2022 – Budget annexe « Complexe aquatique »**

M. Eric MARGERIE donne lecture au Conseil Communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 811 987,00 €,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement qui s'équilibre à 4 013 630,83 €.

### **Budget primitif 2022 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »**

M. Jacques-Yves OUIN donne lecture au Conseil Communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 3 171 556,30 €,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement qui s'établit à 604 766,00 € en dépenses et 814 198,61 € en recettes.

### **Budget primitif 2022 – Budget annexe « Assainissement collectif »**

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil Communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 871 794,79 €,
- au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 3 544 438,59 €.

### **Budget primitif 2022 – Budget annexe « Assainissement non collectif »**

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil Communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

☞ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 23 133,64 €,
- au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 320 738,00 €.

M. le Président remercie les personnes ayant activement participé à l'élaboration de ce budget.

### **☞ SERVICES AU PUBLIC**

#### **Aménagement intérieur de la nouvelle maison de services : demande de subventions**

Il sera nécessaire d'acheter du mobilier et des équipements supplémentaires à l'existant pour aménager la nouvelle maison de services. Dans ce cas, il convient de solliciter toutes les subventions éligibles. Le montant estimatif total de l'aménagement mobilier et informatique s'élève à 38 640,21 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ Décide de l'aménagement des nouveaux locaux de la maison de services, labellisée France Services pour un montant estimé à 38 640,21 € HT ;

☞ Sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et l'ensemble des subventions éligibles.

## ✎ TOURISME

### Travaux d'aménagement dans le cadre de la valorisation touristique du marais de Moulton-Chicheboville et demandes de subvention

En séance du 3 juin 2021, le Conseil communautaire a décidé de réaliser l'opération de travaux d'aménagement dans le marais de Moulton-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, classé partiellement espace naturel sensible, consistant en la réalisation d'un cheminement en platelage bois dans la partie Nord Est et la partie Sud du grand canal, ainsi que la réalisation d'un belvédère. Il convient d'actualiser le montant de l'opération porté de 77 085 € HT à 90 637 € HT (augmentation du prix des matières premières depuis les premiers chiffres) et de solliciter l'ensemble des subventions éligibles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✎ Décide la réalisation de l'opération de travaux d'aménagement dans le marais de Moulton-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, espace naturel sensible, Natura 2000, pour un montant estimé à 90 637 € HT ;

✎ Sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 36 254,80€ HT et l'ensemble des subventions éligibles.

## ✎ PERSONNEL

### Créations et suppressions de postes

Compte tenu des récents mouvements du personnel, il convient de mettre à jour les tableaux des effectifs des emplois permanents et des emplois non permanents (ci-annexés) et créant et supprimant certains postes.

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois ;
- La création de deux postes d'Adjoint Technique (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents
- La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents
- La suppression d'un poste d'Agent Technique (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non permanents.

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des récents mouvements du personnel, il convient de mettre à jour les tableaux des effectifs des emplois permanents et des emplois non permanents et créant et supprimant certains postes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois ;
  - La création de deux postes d'Adjoint Technique (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents
  - La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
  - La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents
  - La suppression d'un poste d'Agent Technique (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non permanents ;
- ↳ Modifie le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- ↳ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### ❖ QUESTIONS DIVERSES

- Mme BAUGAS indique que les mairies ont été destinataires d'un mail du SIMAU la semaine précédente. Il y est précisé que désormais, le SIMAU consultera les autres services à la place des communes, en contradiction avec ce qui est prévu dans les conventions toujours en cours. Cela peut notamment poser problème pour les consultations auprès du SDIS. Elle souhaite que les communes gardent la maîtrise de ces consultations.

M. le Président répond qu'il se renseignera sur la question.

- Mme BAUGAS intervient sur l'article de presse paru dans le Liberté concernant la fermeture de l'école de musique. Il lui semble que les propos tenus par le Président sont gênants pour le conseil communautaire mettant en cause les capacités de ce dernier à se projeter dans l'avenir.

M. le Président répond que ses propos ont été soumis à l'interprétation du journaliste.

- M. OUIN indique qu'une commission Otri sera prochainement organisée autour de l'étude biodéchets et taxe incitative actuellement réalisée par Biomasse et Calia. Il serait important que chaque commune soit représentée à cette commission.

M. le Président rappelle que cette étude est importante car la question de la taxe incitative est à réfléchir et pourrait être liée au traitement des biodéchets, même si cela n'est pas une obligation.

- Mme de GIBON indique que de nouvelles aides à destination des artisans et commerçants vont être proposées par la région. Les communes sont invitées à bien communiquer auprès d'eux.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,  
Marie-Françoise ISABEL



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

